

| | |
|--|---|
| Intitulé | Enseignant spécialisé CMPP |
| Affectation | CMPP – ARPEP PDL – Espace Dolto – 32 rue d’Australie – Le Mans |
| Secteur d’intervention | Le département |
| Missions | <p>Sous l’autorité fonctionnelle du Directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -contribuer au renforcement du lien et des partenariats avec les établissements scolaires -participer à la mise en œuvre des antennes CMPP au sein ou en lien avec les établissements scolaires -participer aux équipes éducatives -établir des bilans pédagogiques à partir de rencontres avec les bénéficiaires accompagnés au CMPP -conduire des séances pédagogiques en individuel ou en groupe -mettre en lien l’école et les familles en tant que coordinateur (trice) pédagogique -participer aux réunions de synthèse en tant que pédagogue relai école -participer aux réunions institutionnelles du CMPP |
| Compétences / expérience / qualification requises | <p>Compétences : Emploi accessible aux enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI Capacité de Coordination pédagogique en interne de l’établissement et en externe Disposer de qualités relationnelles au sein d’une équipe pluridisciplinaire Disposer de capacités rédactionnelles Maîtriser les outils informatiques et bureautiques Connaître le secteur médico-social et le fonctionnement du CMPP</p> <p>Savoir-faire ou aptitudes professionnelles : Capacité de reporting adapté Savoir travailler en équipe (adaptation, concertation, coordination et polyvalence) Savoir s’organiser Prendre des initiatives</p> <p>Savoir-être ou traits de personnalité : Qualités relationnelles, organisationnelles, sens du contact Respecter de la confidentialité des échanges Savoir s’adapter à différents interlocuteurs Adaptabilité et flexibilité</p> |
| Quotité | <p><u>Ce poste implique des sujétions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La souplesse horaire doit satisfaire aux nécessités de service et répondre aux besoins des familles et écoles. - La possibilité de suivre des formations proposées par le CMPP. |